

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITOPHRES /trois mois..... 5 fr. Six mois..... 9 fr. Un an..... 16 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS /trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c la ligne Réclames... 50 c. — M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 3 MM. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement lui est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans.—Service d'Hiver.

Tableau 2. Table of train schedules with columns for destinations (Cahors, Mercuès, Parnac, Luzech, Castelfrac, Puy-l'Evêque, Duravel, Soturac Touzac, Fumel, Monsempron-Libos), departure/arrival times, and train types (Omnibus mixte, Poste mixte, Omnibus mixte).

Dépêches Télégraphiques

Versailles, 2 décembre.

Les bureaux sont réunis pour nommer la commission qui sera chargée d'étudier le projet du gouvernement relatif à la nomination des maires. La fixation à aujourd'hui de cette nomination a un peu désappointé à droite où l'on avait compté que l'affaire ne viendrait qu'après le tirage au sort des bureaux, c'est-à-dire après le 6.

Un membre de la gauche, M. Charton, a déçu ces espérances en demandant hier que la loi fût mise à l'ordre du jour des bureaux d'aujourd'hui, et comme bon nombre de membres de la droite étaient absents, vers la fin de la séance, cette proposition a été adoptée.

La tactique de M. Charton est claire. Dans trois jours, les bureaux vont être renouvelés; en faisant nommer la commission par les bureaux tels qu'ils sont actuellement composés, l'opposition espère obtenir une commission où, comme dans celle des quinze, relative à la prorogation, la gauche serait en majorité.

Versailles, 2 décembre, 6 h. 50.

Nomination dans les bureaux, de la commission chargée d'examiner la loi municipale.

Ont été nommés : MM. Lenoël, Pascal-Duprat, de Goulard, Gatien Arnoult, Clapier, Boysset, Delsol, Piou, Eymard, Duvernay, Fournier, de Valfons, Bigot, Christophe, Chareyron, de Ressayguier.

Les bonapartistes ont voté avec la droite. Plusieurs légitimistes entr'autres MM. de Francheu, Ridard, baron Chaurand, de Rodez, de Bénévent ont attaqué le projet. Les républicains ont voté pour eux. M. Thiers était absent. MM. de Broglie et Magne n'ont pas pris part à la discussion.

Neuf commissaires sont considérés comme favorables au projet, six seraient contre.

Election d'un secrétaire, en remplacement de M. Desjardins :

M. de Ségur a été nommé par 312 voix contre 273 données à M. Duchâtel.

Versailles, 2 décembre, 8 h. soir.

Assemblée. — Scrutin pour la nomination de la commission des trente. Majorité absolue, 288. Ont obtenu : MM. Batbie, 295 voix ; Delsol, 292. Ces deux membres sont seuls nommés. Viennent ensuite MM. Théry, de Richemont, Grévy, Bethmont, de Rémusat et Béranger. Il y a eu 288 voix perdues.

Demain nouveau scrutin pour les membres restant à nommer.

Versailles, 3 décembre.

Pour les nominations diplomatiques on parle très sérieusement de M. de Larochefoucauld-Bisaccia pour l'ambassade de Londres. Toutefois, rien n'est encore décidé à cet égard.

M. Du Treil, deuxième secrétaire à l'ambassade

de Londres, a été nommé chef du cabinet du ministère des affaires étrangères.

M. de Salignac-Fénelon, sous-chef du cabinet du ministère des affaires étrangères remplacerait M. Du Treil à Londres.

M. Fournier a refusé la légation de Washington pour raisons de santé.

La nomination du marquis de Noailles à Rome, la seule certaine, est déjà très bien accueillie en Italie.

Cahors, le 4 Décembre 1873

Depuis avant-hier les nouvelles qui nous sont parvenues sont bonnes pour le gouvernement du maréchal Mac-Mahon, qui continue à grandir dans l'esprit du Parlement et du Pays.

Les mêmes bureaux de l'Assemblée nationale, qui avaient élu une commission dont la majorité était défavorable à la prorogation des pouvoirs du Maréchal, ces bureaux dont les droits n'expirent que le 5 décembre, ont nommé, mardi dernier, une commission résolue à appuyer le projet de loi sur la nomination des maires. Le Gouvernement a obtenu neuf voix contre six. Cette commission se trouve ainsi composée :

Pour le projet : MM. de Goulard, Clapier, Piou, Fournier, le marquis de Valfons, Bigot, le comte de Ressayguier et Charreyon ;

Contre le projet : MM. Emile Lenoël, Pascal Duprat, Gatien-Arnoult, Boysset, Eymard-Duvernay et Christophe.

En même temps, un fait significatif se produisait : l'un des membres les plus éminents de l'extrême droite, l'un de ceux que les hommes modérés de la droite et du centre droit redoutaient de voir se séparer d'eux et combattre le Gouvernement nouveau, M. le duc de Larochefoucauld Bisaccia a accepté l'ambassade de Londres.

L'extrême droite qui revient, comme on le voit, à la vraie connaissance de la situation des choses, n'a pu donner que 24 voix à l'un de ses membres pour les fonctions de Secrétaire de l'Assemblée, en remplacement de M. Desjardins. Au second tour de scrutin, toutes les voix de l'ancienne majorité se sont reportées sur M. de Ségur, qui avait réuni d'abord 284 voix et qui a été facilement élu. C'est là un indice excellent.

Le Gouvernement vient de triompher, en outre, dans cinq élections de conseillers généraux. L'une d'elles est d'autant plus importante qu'elle s'est faite à une majorité de 400 voix, dans l'un des départements que les radicaux considéraient comme une sorte de fief, le département de l'Yonne.

Il ne faudrait pas croire, cependant, que les conservateurs auront le dessus dans les trois départements qui ont à élire quatre députés le 14 décembre. La démagogie est si bien organisée, les calomnies contre l'ordre social et contre l'Eglise ont été répandues avec une telle persistance, que le retour ne peut pas être immédiat. Il viendra sans le moindre doute, mais il faut pour cela que les conservateurs veuillent bien s'aider eux-mêmes, et qu'ils se décident à opposer la propagande du bien à la propagande du mal.

Cette propagande du bien ne doit pas être conçue dans un esprit exclusif. Rien de plus faux et de plus malheureux que de chercher présentement à appliquer des remèdes héroïques à notre état général. Ces remèdes tueraient le malade, qui ne pourrait pas les supporter. Il nous faut du calme, du repos, de la stabilité provisoire, sous un gouvernement neutre et honnête. Or, quel gouvernement plus neutre, plus honnête, est-il possible d'offrir à la France, que celui de l'illustre Maréchal qui a accepté si dignement et si stoïquement le fardeau du pouvoir ?

Revue des Journaux

Paris-Journal.

C'est une œuvre à la fois urgente et légitime, de saisir l'Assemblée d'un projet de loi qui rende au pouvoir exécutif la nomination des maires. De la part de l'opinion conservatrice et libérale, aucune objection ne peut s'élever contre le principe de la loi dont M. le duc de Broglie vient de prendre la prompte et courageuse initiative. La loi elle-même, telle qu'elle est composée et rédigée, peut et doit donner lieu à plus d'une observation importante.

Il eût été plus simple et plus franc de reprendre le texte de la Constitution de 1852 et de dire bonnement que le maire, dans tous les cas, pourra être choisi en dehors du conseil municipal. Si nous entendons bien les considérations auxquelles s'est livré, à ce sujet, l'organe le plus important du cabinet nouveau, on ne veut pas être confondu avec l'empire. Hélas ! qu'on se rassure ! Des situations si différentes ne sauraient être aisément confondues.

L'empire était parti de la Constitution de 1852 pour aboutir à la loi du 23 juillet 1870, par laquelle l'Empereur s'interdisait de choisir, en aucun cas, les maires en dehors du conseil municipal. Nous sommes ramenés par les révolutions et par la rigueur des faits, du décret du 16 septembre 1870 et de la loi du 14 avril 1871, qui rendait aux municipalités le choix des maires, au système qui arme le pouvoir exécutif du droit de nommer maire même un citoyen qui n'est pas conseiller municipal. L'Empire était parti, pour fixer les

attributions de police des maires, de l'arrêté du 12 messidor an VIII et de l'article 50 de la loi du 5 mai 1855, pour revenir par la loi de 1867 au système libéral et large de la loi du 18 juillet 1837. Nous avons pris pour point de départ l'indépendance des maires, et nous voilà réduits à ressusciter la loi restrictive de 1867, mais en l'aggravant. L'Empire, après les élections municipales de 1865, n'avait usé, en fait, que bien modérément de la prérogative accordée à l'Empereur par l'article 57 de la Constitution de 1852. Sur un total de 74,654 officiers municipaux nommés en 1865, on en avait choisis, en dehors des conseillers élus, 1,270 seulement. Pouvons-nous répondre que nous ne serons pas obligés de dépasser cette proportion.

Gazette de France.

Nous lisons dans la République française :

« Si le Français, en effet, s' imagine qu'il prouve quelque chose en rappelant que nos amis, après le 4 septembre, ne désiraient point que l'on fit des élections pendant la guerre, il se trompe. Nous reconnaissons que la plupart de nos amis, à ce moment, désiraient que la France ne dépensât point son temps et son énergie en luttes, en intrigues électorales au profit des candidats impatientes. »

Les républicains s'étant, le 4 septembre, rués sur toutes les places, il était parfaitement inutile de faire des élections, puisqu'ils tenaient le pouvoir, objet de tous leurs désirs.

Dans les préfectures, les sous-préfectures, l'administration des fournitures, en faisant battre les autres dans les armées improvisées, ils ne couraient aucun danger, aussi le nombre est-il très rare des républicains connus enlevés pendant la guerre à l'affection de leurs amis. A Paris, pas un orateur des clubs, pas un journaliste radical, pas un des républicains que nous voyions dans les réunions publiques, à l'exception du colonel Langlois, n'a reçu la moindre égratignure. C'est une chance, après avoir tant voulu sortir en masse. Il est vrai qu'ils demandaient que les prêtres et les frères ignorants marchassent devant.

La République française écrit sous forme de raillerie :

« Oh ! lorsque l'ennemi occupe le tiers du territoire, lorsque les armées régulières sont détruites, lorsque la capitale est assiégée, voilà l'instant de faire apparaître « la responsabilité ministérielle dans toute sa beauté » et de revendiquer les droits du corps électoral. »

C'est précisément lorsque le danger est grand qu'il convient de consulter le pays. C'est alors qu'il faut qu'un gouvernement cherche son appui partout et que des individualités sans mandat ne doivent pas s'emparer seules du pouvoir, surtout lorsqu'elles sont nulles et incapables.

La dictature du 4 septembre nous démontre que les radicaux veulent les places, et que, quand ils les ont, ils savent tout sacrifier au maintien de leur position, même les droits électoraux de la nation.

Patrie.

Le Souverain-Pontife vient d'adresser de Rome, sous la date du 21 novembre dernier,

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendre sans médecine par la délicieuse farine de Santé Revalésière Du Barry, de Londres. Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson. Toute maladie cède à la douce Revalésière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion et sommeil. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

N^o 61,224. Saint-Romain-des-Hes, 27 nov. La Revalésière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni ! elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien être comme celui que je possède actuellement. COMPARET, curé. Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25 ; 1/2 k., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — Les

Biscuits de Revalésière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c. ; de 5/6 tasses, 60 fr. ; ou environ 40 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinet, pharmacien, Du Barry et Co, 26, place Vendôme, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n^o 19 ; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier. On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 % rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

Musique, Pianos, Harmoniums et Instruments. — Vente, location, échanges, chez J. ROUGET, rue St-Pantaléon, 5, Toulouse.

LES MODES DE LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DE LA FAMILLE publie chaque Samedi un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume composé de :

- 52 Numéros illustrés.
- 52 Gravures coloriées à l'aquarelle dont 12 à neuf figures, 36 à trois figures, et 4 représentant des ouvrages de fantaisie.
- 24 Planches avec 400 patrons en grandeur naturelle.
- 3,000 Gravures noires intercalées dans le texte. Chronique de la mode, Courrier de Paris, nouvelles et Variétés instructives et morales.

Prix de l'abonnement.

Edition sans Gravures coloriées : Paris : Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr. Départements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

Edition avec Gravures coloriées :

Paris : Un an, 25 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. Départements : Un an, 27 fr. — Six mois, 15 fr. — Trois mois, 8 fr.

LA SAISON

JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES publie chaque quinze jours un numéro de 8 pages, in-folio, formant, à la fin de l'année, un magnifique volume, composé de :

- 26 Numéros illustrés.
- 26 Gravures coloriées à l'aquarelle, représentant chacune de 2 à 3 figures.

12 Planches avec 200 patrons en grande naturelle. 1,500 Gravures noires intercalées dans le texte. Chronique de la mode, Courrier de Paris, Nouvelles et Variétés instructives et morales.

Prix de l'abonnement.

Edition sans Gravures coloriées : Paris : Un an, 8 fr. — Six mois, 5 fr. — Trois mois, 3 fr. Départements : Un an, 10 fr. — Six mois, 6 fr. — Trois mois, 3 fr.

Edition avec gravures coloriées :

Paris : Un an, 14 fr. — Six mois, 8 fr. — Trois mois, 4 fr. Départements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

LES ABONNEMENTS PARTENT DU 1^{er} DE CHAQUE MOIS. Pour s'abonner, il suffit d'envoyer un mandat sur la Poste à l'ordre de M. le Directeur des Modes de la Saison, 51, rue Vivienne, à Paris.

AVIS. — M. Rivière, tapissier, galerie Fontenille, tient l'extrait si renommé de Viande Liébig. Il est à peine besoin d'énumérer les avantages de cet extrait, dont un grand nombre de personnes font usage et qui produit en quelques minutes le meilleur des consommés. Pots de toutes dimensions.

Pour les extraits et articles non signés, Propriétaire-gérant, A. Layton.

1874 ETRENNES à tout le monde 1874

PHOTOGRAPHIE avec PRIME jusqu'au 15 Janvier

Certitude et surprise pour chaque pose
Carte de visite, Médaillon en pied. Réduites à 10 f. la douz. Vignettes, 12 f.
Photographie HONORÉ. — E. BONNEMER, successeur, boulevard Sud

ENTREPOT DE CHARBONS, DE BRIQUES ET TUILES DE RANC MÉLET, faubourg St-Georges, à Cahors

Le Sieur Mélet a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, que, par suite d'achats très importants faits sur place, il livrera les charbons de 1^{re} qualité et de toute provenance à des prix très-réduits. Il prévient MM. les Entrepreneurs qu'il tient à leur disposition, un grand assortiment de briques et Tuiles de Ranc, 1^{re} qualité, à des prix modérés. Comme par le passé, il exécutera promptement les ordres de tous ceux qui voudront bien lui accorder leur confiance.

La France et son Drapeau

LETTRE à M. le Général Bourbaki, Gouverneur de Lyon. PAR M. l'abbé Augustin SERRES, Professeur au séminaire de Montfaucon (Lot). Prix : 2 fr. Cahors, J.-D. Crayssac, libraire, rue de la Mairie. — Paris, Douniol, éditeur.

EN VENTE

CHEZ LES LIBRAIRES DE CAHORS

MARTYRS ET BOURREAUX

PAR LÉON VALÉRY

Prix : — 1 franc par la Poste.

GOVERNEMENT DU PÉROU

DREYFUS FRÈRES & Co, DE PARIS Seuls Concessionnaires du **GUANO DU PÉROU** Loi Congrès 11 nov. 1870 pour l'importation directe en Europe et Colonies. DÉPÔT EN FRANCE Bordaux, chez M. Adolphe BOUILLÉ, Brest, Landerneau, chez M. Emile VINCENT, Cherbourg, chez M. Eugène LIAS, Dunkerque, chez M. C. BOUSSON et Co, Havre, chez M. E. FROST, La Rochelle, chez MM. d'ORIGNY et FAUSTIN FILS, Lyon, chez M. Marc GILLARD, Marseille, chez MM. A. G. Boré et Co, Melun, chez M. V. Le BARRÉ, Nantes, chez MM. A. JIZONT et HUART, Paris, chez M. A. MOSNÉON-DÉVIL, Saint-Nazaire, chez MM. A. JIZONT et HUART.

A VENDRE

Une vaste Maison, Pâtis, Jardin, Puits, Granges : très-belles Salles de café, très-bonne clientèle, Glaces, Billards, Tables, Chaises, Assortiment complet, située à Prayssac, faisant angle à la route N^o 111 et à la route N^o 43, de Cazals à Montcuq, pouvant y établir des écuries, et remises ; Hôtel, Restaurant, dans la plus belle position de Prayssac. S'adresser pour tous renseignements à M. Montel qui en est le propriétaire, et à M. Lamoure, agent d'affaires à Meymes, qui en fera la vente. Toutes facilités pour le paiement.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES

BOUQUETS D'ÉGLISES FLEURISTE A CAHORS Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran. Bouquets d'Églises et de St-Sacrements Couronnes pour Vierges. — Globes garnis et Globes avec socle. — Cylindres ronds et Cylindres ovales. — Couronnes, Brassards et Garnitures de Cierges pour presmière communion. — Couronnes nuptiales et Couronnes mortuaires. — Médallions et Couronnes en métal. — Feuillages assortis. — Papiers de toute couleur. Vierges, N.-D. de Lourdes et St-Joseph de toute grandeur. Grand assortiment de vases en porcelaine et vases garnis. Garnitures de fleurs pour modistes. Grand dépôt de Couronnes immortelles. Couronnement mortuaire à louer.

EMIGRATION AU CANADA.

Paquebots poste de la ligne Allan. On demande des agents. S'adresser à M. G. Bossange, 31, quai des Chartrons, Bordeaux.

A VENDRE

Un fond de Café, situé à Cahors, en face de la Halle, connu sous le nom de **Café de l'Industrie**, tenu par M. BÉDÉ, pour rentrer en jouissance le 1^{er} Juin prochain. A vendre également une MAISON et une VIGNE. S'adresser pour le tout, à M. BÉDÉ, ou à M^e AGAR, notaire.

LE CHATEAU DE MERCUÈS

Notice historique PAR M. L'ABBÉ BOULADE. En vente chez tous les libraires.

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN. — GRAINES DE TOUTE SORTIE. chez **CONTOU**, boulanger, rue St-James, à Cahors.



LA RÉGLISSE SANGUINÈDE

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesse d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre. Dépôt dans toutes les pharmacies. A Cahors, chez M. Vinet, pharmacien.

GRAND SUCCÈS LA VELOUPINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau. Elle est adhérente et invisible aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. CH. FAY Parfumeur, rue de la Raine.